



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIRET

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°45-2018-030

PUBLIÉ LE 9 FÉVRIER 2018

# Sommaire

## **Centre Hospitalier Georges Daumezon**

45-2017-12-28-013 - Délégation de signatures (2 pages)

Page 3

45-2017-12-28-014 - Délégations de signature (2 pages)

Page 6

Centre Hospitalier Georges Daumezon

45-2017-12-28-013

Délégation de signatures

*délégation de signature*

**DECISION de délégation de signature**

Le Directeur de l'EPSM Georges Daumezon,

Vu le Code de la Santé publique, et notamment ses articles L.6143-7 et D. 6143-33 et suivants,  
Vu l'arrêté en date du 2 décembre 2015 nommant Monsieur Jean-Yves BOISSON en qualité de directeur de l'EPSM Georges Daumezon à Fleury-les-Aubrais,  
Vu l'organigramme de la direction de l'EPSM Georges Daumezon en date du 1<sup>er</sup> janvier 2018,

**DECIDE**

**Article I :** Une délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Régis ETRONNIER, Directeur adjoint chargé des Ressources Financières et Numériques, à l'effet de signer au nom du directeur les actes administratifs de toute nature ressortissant aux attributions de sa direction fonctionnelle du système d'information et des finances, et notamment l'ensemble des actes administratifs relatifs aux soins psychiatriques : décisions d'admission, de modification de prise en charge, livre de la loi, saisine du juge des libertés et de la détention.

**Article II :** Une délégation permanente de signature est donnée à Madame Nathalie DELLI ZOTTI, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer au nom du directeur tous les actes relatifs à l'état civil des patients, notamment les déclarations de décès, ainsi que l'ensemble des actes administratifs relatifs aux soins psychiatriques, décisions d'admission, de modification de prise en charge, livre de la loi, saisine du juge des libertés et de la détention, etc. ou aux séjours et mouvements des patients.

**Article III :** En cas d'empêchement ou d'absence de Monsieur Régis ETRONNIER, délégation est donnée à Madame Aurore BILLET, directrice adjointe chargée des affaires générales, des affaires médicales et de la qualité, à l'effet de signer au nom du directeur, l'ensemble des actes administratifs relatifs aux soins psychiatriques : décisions d'admission, de modification de prise en charge, livre de la loi, saisine du juge des libertés et de la détention, etc.

**Article IV :** La présente décision annule et remplace la délégation de signature n°12-2016, sera notifiée à l'intéressé, affichée dans l'établissement et publiée au recueil des actes administratifs du département du Loiret et sera communiquée, pour information au Conseil de surveillance.

Fait à Fleury les Aubrais, le 28 décembre 2017

Le Directeur,

Jean-Yves BOISSON

Date et signatures des délégataires  
Précédé de la mention manuscrite reçu le

<b>Nom</b>	<b>Fonction</b>	<b>Mention et signature</b>
Monsieur Régis ETRONNIER	Directeur adjoint chargé des ressources financières et numériques	
Mme Aurore BILLET	Directrice adjointe chargée des affaires générales, des affaires médicales et de la qualité	
Mme Nathalie DELLI ZOTTI	Attachée d'administration hospitalière Responsable du bureau des admissions et des affaires générales	

# Centre Hospitalier Georges Daumezon

45-2017-12-28-014

## Délégations de signature

*délégation de signature affaires médicales*

**Décision de délégation de signature**

Le Directeur de l'EPSM Georges Daumézon

Vu le Code de la Santé publique, et notamment ses articles L.6143-7 et D. 6143-33 et suivants,  
Vu l'arrêté en date du 2 décembre 2015 nommant Monsieur Jean-Yves BOISSON en qualité de directeur de l'EPSM Georges Daumézon à Fleury-les-Aubrais,  
Vu l'organigramme de la direction de l'EPSM Georges Daumézon en date du 1<sup>er</sup> janvier 2018,

Décide :

**Article I :** Une délégation permanente de signature est donnée à Madame Aurore BILLET, directrice adjointe chargée des affaires générales, des affaires médicales et de la qualité, à l'effet de signer au nom du directeur les actes administratifs de toute nature ressortissant aux attributions de sa direction fonctionnelle et notamment l'ensemble des actes administratifs relatifs aux personnels médicaux, stagiaires ou contractuels dont la carrière est gérée directement par l'établissement à l'exception :

- Des avis et des décisions de mise en recherche d'affectation des personnels médicaux, pharmaceutiques et odontologiques mentionnés au 1<sup>o</sup> de l'article L. 6152-1,
- Des primes de chef de pôle et primes des médecins.

**Article II :** La présente décision annule et remplace la délégation de signature n°3-2016, sera notifiée aux intéressés, affichée dans l'établissement et publiée au recueil des actes administratifs du département du Loiret et sera communiquée, pour information au Conseil de surveillance.

Fait à Fleury les Aubrais, le 28 décembre 2017

Le Directeur,

Jean-Yves BOISSON

Date et signatures des délégataires  
Précédé de la mention manuscrite reçu le

<b>Nom</b>	<b>Fonction</b>	<b>Mention et signature</b>
Mme Aurore BILLET	Directrice adjointe chargée des affaires générales, des affaires médicales et de la qualité	